



**Stage de sensibilisation à la coopération internationale
auprès d'enfants et de jeunes en contexte de rue et en situation difficile**

« Tous les enfants ont le droit d'avoir des rêves »

Formulaire d'inscription stage adulte

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Adresse électronique : _____
Date de naissance : ____ / ____ / ____
Numéro de passeport : _____ Date d'expiration : _____
Maladie (s) : _____ Médication : _____
Allergie(s) importante(s) : _____
Régime alimentaire particulier : _____
Personne à contacter en cas d'urgence :
Nom : _____ Lien : _____ Téléphone : _____

Statut : stagiaire coopérant
Lieu du stage : Bénin Équateur Guatemala Népal Pérou
 autre destination (spécifiez) : _____
Durée du stage : 14 jours 21 jours autre durée (spécifiez) : _____
Date de départ : ____ / ____ / ____ Date de retour : ____ / ____ / ____
Autre(s) stage(s) réalisés avec T.E.A.M. : Aucun Oui
Si oui, combien de stage(s) et dans quel(s) pays : _____

Réservé au représentant de « Tous les Enfants de l'Autre Monde »
Coût total du stage : _____
Payé par : chèque argent comptant virement bancaire via un don sur le site
Date du 1^{er} versement : _____ **Montant :** _____
Date du 2^e versement : _____ **Montant :** _____
Date du 3^e versement : _____ **Montant :** _____ **Paiement complet**

MODALITÉS DE PARTICIPATION AU STAGE :

1. Toute inscription doit être accompagnée du **formulaire d'inscription** et du **formulaire de consentement dûment complétés, ainsi qu'une photocopie de la photo du passeport** et d'un montant de **200\$ non remboursable** correspondant aux frais d'inscription. Le premier dépôt doit ensuite être effectué au maximum **3 mois avant la date de départ** et le montant doit correspondre au montant requis par la compagnie aérienne pour la réservation du billet d'avion (variable selon la destination). Si ce délai de paiement n'est pas respecté et que cela engendre des frais supplémentaires, T.E.A.M. se réserve le droit de charger au participant(e) le montant correspondant à la différence du coût du billet d'avion, s'il y a des délais dans la réponse du participant(e) ou du groupe (formation du groupe, inscription, dépôt d'argent, etc.) Quant à lui, le dernier paiement doit être effectué **au plus tard un mois avant le départ**, sans quoi T.E.A.M pourrait interdire au stagiaire de participer audit stage. Les paiements peuvent se faire en argent comptant, par virement bancaire ou par chèque à l'attention de : TOUS LES ENFANTS DE L'AUTRE MONDE, 640 rue Langlois, bureau 4 Terrebonne, QC, J6W 4P3. À noter que dans le cas d'un chèque sans provision, des frais de 20\$ s'appliquent.

2. **Le montant total à payer inclut** les formations pré-départ et de retour, le billet d'avion A/R, les frais de transport, d'hébergement, de repas et ceux reliés aux activités de la programmation du stage, de même que l'encadrement par un(e) accompagnateur(trice) de T.E.A.M. durant toute la durée du séjour.

3. Les frais de passeport, de vaccination, d'assurance voyage (assurance maladie obligatoire : preuve pouvant être exigée sur demande), de visa d'entrée, de frais de réciprocité, de taxe d'aéroport, d'alimentation à l'aéroport ainsi que les dépenses personnelles – autres que celles prévues à la clause 2 – sont à la charge des participant(e)s.

4. Les sessions de formation pré-départ sont **obligatoires** pour tous. T.E.A.M. se réserve le droit de refuser la participation au stage si le ou la stagiaire a une ou plusieurs absences non motivées à l'une des sessions de formation. Les séances de formation offertes par T.E.A.M. sont adaptées et développées en fonction de l'approche de travail de rue, modèle d'intervention préconisé dans le cadre des stages pour rejoindre les enfants et les jeunes. Toutefois, T.E.A.M. se réserve le droit de modifier et d'adapter le cadre et les activités de formation en fonction des particularités du groupe.

5. Si l'une des conditions mentionnées ci-dessus n'était pas respectée ou si un des participant(e)s n'adhère pas aux différents valeurs et principes de l'organisme, T.E.A.M. se réserve le droit de refuser la participation à un stage. Dans ce cas, les modalités de remboursement décrites au point 6 s'appliquent également.

6. **Toute annulation faite par le ou la participant(e)** doit être signalée dans les plus brefs délais et stipuler clairement les motifs de l'annulation. Le prix du billet d'avion n'est pas remboursable par T.E.A.M. si l'annulation est faite après l'achat. Tous les pourcentages énumérés à la suite exclus donc le coût du billet d'avion dans le montant du calcul. Cela dit, en raison des dépenses encourues ainsi que des réservations effectuées, T.E.A.M. ne peut rembourser que 15% des frais de participation pour une annulation effectuée de 3 à 2 mois avant le départ ou 10% des frais de participation pour une annulation effectuée de 2 mois à 1 mois avant le départ. Si l'annulation est faite moins de 30 jours avant le départ, la totalité des frais de participation n'est pas remboursable. Il est donc de la responsabilité de chacun des participant(e)s de souscrire à une assurance annulation afin de pouvoir bénéficier d'un remboursement supplémentaire le cas échéant.

7. Si le nombre de participant(e)s inscrits à un stage n'atteint pas le minimum requis, T.E.A.M. se réserve le droit d'annuler le stage en question avant la tenue des formations pré-départ et de l'achat des billets d'avion. Dans ce cas, T.E.A.M. s'engage à rembourser au participant(e) tous les dépôts effectués.

8. Si la situation d'un pays n'est pas jugée suffisamment sécuritaire (catastrophe naturelle, troubles sociaux ou politiques importants, etc.), T.E.A.M. se réserve le droit de reporter un stage ou d'en modifier la destination. Dans ce cas, T.E.A.M. s'engage à aviser les participant(e)s dans les plus brefs délais et à leur proposer une alternative similaire en termes de coûts et d'activités (détails à discuter le cas échéant).

9. Durant le stage, T.E.A.M. se réserve le droit de retirer du groupe ou de limiter l'accès à certaines activités à un(e) participant(e) si celui-ci ou celle-ci ne répond pas ou n'agit pas en fonction des valeurs éthiques et des principes établis dans le cadre de nos activités de stage. Un formulaire existe afin de gérer cette situation exceptionnelle.

10. T.E.A.M. n'assume pas la responsabilité concernant la vaccination, la validité du passeport, la validité de l'assurance voyage et les bagages. De plus, T.E.A.M. se décharge de toute responsabilité concernant des incidents ou des accidents liés au non-respect des décisions de l'accompagnateur(trice) pendant le stage.

11. Le district judiciaire applicable en cas de conflit entre les parties est le district judiciaire de Terrebonne.

12. La présente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec.

13. Les parties ont signé la présente transaction en toute bonne foi, et non sous l'effet de la pression et/ou de menaces, et les parties ont eu la possibilité de consulter un conseiller juridique indépendant au sujet de la présente transaction avant le jour de la signature.

J'accepte les conditions mentionnées ci-haut et je m'engage à prendre connaissance des valeurs et du code d'éthique de l'organisme. Je m'engage aussi à effectuer le paiement complet avant mon départ outre-mer.

Signature du participant(e) _____ Date : ____/____/____